

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01218
Numéro SIREN : 494 378 748
Nom ou dénomination : 2C DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2021 sous le numéro de dépôt 20922

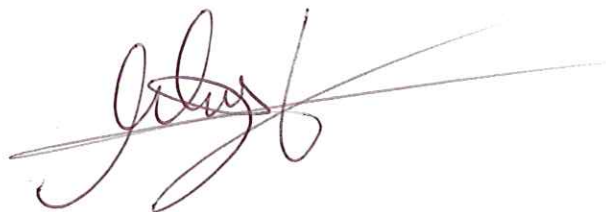
2C DEVELOPPEMENT

30/40 RUE DES FRERES LUMIERE
93370 MONTFERMEIL

SIRET : 49437874800011

COMPTES ANNUELS

DU 01/10/2019 AU 30/09/2020



2C DEVELOPPEMENT

Bilan

Bilan Actif

Présenté en Euros

Actif du bilan	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	4 750	413	4 337		4 337
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	606 001		606 001	606 001	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	519		519	519	
TOTAL (I)	611 270	413	610 858	606 520	4 338
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	180 000		180 000	180 000	
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	7		7		7
. Etat, impôts sur les bénéfices				4 335	- 4 335
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	844		844	1 416	- 572
. Autres	1 050 797		1 050 797	533 155	517 642
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	727 495		727 495	852 766	- 125 271
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	2 732		2 732		2 732
TOTAL (II)	1 961 874		1 961 874	1 571 671	390 203
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 573 145	413	2 572 732	2 178 192	394 540

Bilan Passif

Présenté en Euros

Passif du bilan	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000)	37 000	37 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	3 700	3 700	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	560 125	560 125	
Report à nouveau	1 052 395	1 172 366	- 119 971
Résultat de l'exercice	678 463	170 029	508 434
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 331 683	1 943 220	388 463
Autres Fonds Propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	9 277	77 224	- 67 947
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 091	5 893	- 802
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	74 194	74 316	- 122
. Organismes sociaux	50 921	44 146	6 775
. Etat, impôts sur les bénéfices	55 428		55 428
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	42 912	30 000	12 912
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 228	3 394	- 166
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	241 050	234 972	6 078
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 572 732	2 178 192	394 540

2C DEVELOPPEMENT

Compte de résultat

2C DEVELOPPEMENT

Annexes des comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 572 732,16 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 678 463,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (Art. 123-12 à 123-28), du règlement ANC n°2014-03 modifié et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Modes et méthodes comptables appliqués aux divers postes du bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles correspondent principalement à la valeur des titres de participations.

Créances et dettes

Les créances et dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Autres informations afférentes à l'évènement de la COVID-19

Les états financiers de la société 2C DEVELOPPEMENT ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par la COVID-19 au premier trimestre 2020 mais l'activité de la société a pu être maintenue.

Evènements postérieurs à la clôture survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes

Dans le cadre de la deuxième période de confinement décidée par le gouvernement, la société a pu maintenir une nouvelle fois son activité.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par les dirigeants des états financiers au 30 Septembre 2020 de la société, la direction de la société 2C DEVELOPPEMENT n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Les tableaux ci-après complètent les informations données ci-dessus.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 611 270 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	4 750	0	4 750
Immobilisations financières	606 520	0	0	606 520
TOTAL	606 520	4 750	0	611 270

Amortissements et provisions d'actif = 413 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	413	0	413
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Autres Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	0	413	0	413

Etat des créances = 1 234 899 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	519	0	519
Actif circulant & charges d'avance	1 234 380	1 234 380	0
TOTAL	1 234 899	1 234 380	519

Produits à recevoir par postes du bilan = 180 000 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0
Clients et comptes rattachés	180 000
Autres créances	0
Disponibilités	0
TOTAL	180 000

Charges constatées d'avance = 2 732 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 37 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	370	100,00	37 000
Titres émis	0	0	0
Titres remboursés ou annulés	0	0	0
Titres en fin d'exercice	370	100,00	37 000

Etat des dettes = 241 050 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	0	0	0	0
Dettes financières diverses	9 277	9 277	0	0
Fournisseurs	5 091	5 091	0	0
Dettes fiscales & sociales	226 682	226 682	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	241 050	241 050	0	0

Charges à payer par postes du bilan = 112 029 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	0
Emp. & dettes financières div.	0
Fournisseurs	4 765
Dettes fiscales & sociales	107 264
Autres dettes	0
TOTAL	112 029

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 443 000 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	443 000	100,00 %
TOTAL	443 000	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les produits exceptionnels correspondent à la capacité de remboursement de la totalité de sa créance par CPCI à la suite d'un retour favorable et durable à une meilleure situation.

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 942
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	0
TOTAL	2 942

Éléments concernant les entreprises liées

Désignation	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Créances clients et comptes rattachés	180 000	0
Autres créances	570 899	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Emprunt et dettes financières	0	0

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
DELTA FROID	50 000	916 058	50	450 000	450 000	402 835	0	8 501 025	298 123	400 000
ATS	7 500	95 879	50	100 000	100 000	17 955	0	166 080	14 074	0
AXIOME	8 000	64 714	50	50 000	50 000	109	0	110 161	30 735	0
CPCI	240 000	85 069	50	1	1	150 000	0	655 373	81 018	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
CARBOFROID	40 000	259 706	15	6 000	6 000	89	0	730 456	89 635	15 000

2C DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : 30/40 avenue des Frères Lumière, 93370 MONTFERMEIL
494378748 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{ER} MARS 2021

L'an 2021,
Le 1^{er} mars,
A 11 heures,

Monsieur Cyrille NICOLAS,
demeurant 4 rue du Moulin Fidel, 92350 LE PLESSIS ROBINSON,

Associé unique de la société 2C DEVELOPPEMENT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Cyrille NICOLAS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 26 janvier 2021.

Monsieur Cyrille NICOLAS, associé unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 678 463,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	678 463,10 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 052 395,03 euros
Les autres réserves	560 124,52 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	2 294 682,65 euros
A titre de dividendes	100 000,00 euros
Soit 270,27 euros par action	
Le solde	1 194 682,65 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 952 395,03 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles au PFU s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 : 40 000,00 euros, soit 108,11 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 : 400 000,00 euros, soit 1 081,08 euros par titre
dividendes éligibles au PFU : 400 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 : 290 000,00 euros, soit 738,78 euros par titre
dividendes éligibles au PFU : 290 000,00 euros

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est
intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique ratifie sa rémunération en qualité de Président au titre de l'exercice pour un
montant brut annuel de 177 311 euros et qu'il a droit au remboursement, sur justification, de ses
frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Cyrille NICOLAS

2C DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : 30/40 avenue des Frères Lumière, 93370 MONTFERMEIL
494378748 RCS BOBIGNY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{ER} MARS 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 678 463,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	678 463,10 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 052 395,03 euros
Les autres réserves	560 124,52 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	2 294 682,65 euros
A titre de dividendes	100 000,00 euros
Soit 270,27 euros par action	
Le solde	1 194 682,65 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 952 395,03 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles au PFU s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 : 40 000,00 euros, soit 108,11 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 : 400 000,00 euros, soit 1 081,08 euros par titre
dividendes éligibles au PFU : 400 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 : 290 000,00 euros, soit 738,78 euros par titre
dividendes éligibles au PFU : 290 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in red ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Madame, Monsieur,

Vous nous demandez de rectifier notre demande de confidentialité pour ne sélectionner que le seul compte de résultat.

Nous avons fait une demande de confidentialité du bilan et compte de résultat au titre des micro-entreprises, confidentialité à laquelle nous sommes éligibles car l'entité ne dépasse deux des trois seuils :

- Le CA ne dépasse pas 700 000 euros
- Le total du bilan excède 350 000 euros **mais**
- L'entité emploi moins de 10 salariés

Bien cordialement,

EUREDIT

2C DEVELOPPEMENT
SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 30-40 AVENUE DES FRERES LUMIERES
93370 MONTFERMEIL
494 378 748 R.C.S BOBIGNY

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 30/09/2020

A l'Actionnaire Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Actionnaire Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2C DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 30/09/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 2C DEVELOPPEMENT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2020 s'établit à 606 001 euros, sont évalués selon les modalités décrites dans la note « immobilisations financières » de l'annexe relative à l'actif du bilan.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à savoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 2C DEVELOPPEMENT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur

les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 février 2021

ORCOM AUDIT IDF
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yann HERVE".

Yann HERVE

Associé

Bilan Actif

Présenté en Euros

Actif du bilan	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	4 750	413	4 337		4 337
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	606 001		606 001	606 001	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	519		519	519	
TOTAL (I)	611 270	413	610 858	606 520	4 338
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	180 000		180 000	180 000	
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	7		7		7
. Etat, impôts sur les bénéfices				4 335	- 4 335
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	844		844	1 416	- 572
. Autres	1 050 797		1 050 797	533 155	517 642
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	727 495		727 495	852 766	- 125 271
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	2 732		2 732		2 732
TOTAL (II)	1 961 874		1 961 874	1 571 671	390 203
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 573 145	413	2 572 732	2 178 192	394 540

Bilan Passif

Présenté en Euros

Passif du bilan	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000)	37 000	37 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	3 700	3 700	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	560 125	560 125	
Report à nouveau	1 052 395	1 172 366	- 119 971
Résultat de l'exercice	678 463	170 029	508 434
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 331 683	1 943 220	388 463
Autres Fonds Propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	9 277	77 224	- 67 947
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 091	5 893	- 802
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	74 194	74 316	- 122
. Organismes sociaux	50 921	44 146	6 775
. Etat, impôts sur les bénéfices	55 428		55 428
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	42 912	30 000	12 912
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 228	3 394	- 166
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	241 050	234 972	6 078
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 572 732	2 178 192	394 540

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 572 732,16 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 678 463,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (Art. 123-12 à 123-28), du règlement ANC n°2014-03 modifié et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Modes et méthodes comptables appliqués aux divers postes du bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles correspondent principalement à la valeur des titres de participations.

Créances et dettes

Les créances et dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Autres informations afférentes à l'évènement de la COVID-19

Les états financiers de la société 2C DEVELOPPEMENT ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par la COVID-19 au premier trimestre 2020 mais l'activité de la société a pu être maintenue.

Evènements postérieurs à la clôture survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes

Dans le cadre de la deuxième période de confinement décidée par le gouvernement, la société a pu maintenir une nouvelle fois son activité.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par les dirigeants des états financiers au 30 Septembre 2020 de la société, la direction de la société 2C DEVELOPPEMENT n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Les tableaux ci-après complètent les informations données ci-dessus.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 611 270 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	4 750	0	4 750
Immobilisations financières	606 520	0	0	606 520
TOTAL	606 520	4 750	0	611 270

Amortissements et provisions d'actif = 413 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	413	0	413
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Autres Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	0	413	0	413

Etat des créances = 1 234 899 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	519	0	519
Actif circulant & charges d'avance	1 234 380	1 234 380	0
TOTAL	1 234 899	1 234 380	519

Produits à recevoir par postes du bilan = 180 000 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0
Clients et comptes rattachés	180 000
Autres créances	0
Disponibilités	0
TOTAL	180 000

Charges constatées d'avance = 2 732 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 37 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	370	100,00	37 000
Titres émis	0	0	0
Titres remboursés ou annulés	0	0	0
Titres en fin d'exercice	370	100,00	37 000

Etat des dettes = 241 050 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	0	0	0	0
Dettes financières diverses	9 277	9 277	0	0
Fournisseurs	5 091	5 091	0	0
Dettes fiscales & sociales	226 682	226 682	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	241 050	241 050	0	0

Charges à payer par postes du bilan = 112 029 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	0
Emp. & dettes financières div.	0
Fournisseurs	4 765
Dettes fiscales & sociales	107 264
Autres dettes	0
TOTAL	112 029

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 443 000 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	443 000	100,00 %
TOTAL	443 000	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les produits exceptionnels correspondent à la capacité de remboursement de la totalité de sa créance par CPC1 à la suite d'un retour favorable et durable à une meilleure situation.

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 942
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	0
TOTAL	2 942

Éléments concernant les entreprises liées

Désignation	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Créances clients et comptes rattachés	180 000	0
Autres créances	570 899	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Emprunt et dettes financières	0	0

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
DELTA FROID	50 000	916 058	50	450 000	450 000	402 835	0	8 501 025	298 123	400 000
ATS	7 500	95 879	50	100 000	100 000	17 955	0	166 080	14 074	0
AXIOME	8 000	64 714	50	50 000	50 000	109	0	110 161	30 735	0
CPCI	240 000	85 069	50	1	1	150 000	0	655 373	81 018	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
CARBOFROID	40 000	259 706	15	6 000	6 000	89	0	730 456	89 635	15 000

2C DEVELOPPEMENT
SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 30-40 AVENUE DES FRERES LUMIERES
93370 MONTFERMEIL
494 378 748 R.C.S BOBIGNY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

A l'Actionnaire Unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 15 février 2021

ORCOM AUDIT IDF
Commissaire aux comptes



Yann HERVE

Associé